

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER  
DE LA SEANCE DU MERCREDI 25 JANVIER 2017  
Salle Albert Schweitzer - Maison des Services - MUNSTER**

*Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président*

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 heures 30.

BREITENBACH

Pierre GSELL, Vice-président, Maire,  
André WEHREY, Conseiller, Adjoint au Maire

ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Président, Maire  
Michèle SCHIRA, Conseillère, Adjoint au Maire

GRIESBACH-AU-VAL

Daniel FURTH, Vice-président, Maire  
Gilbert MEYER, Conseiller, Adjoint au Maire

GUNSBACH

André TINGEY, Membre du Bureau, Maire  
Maurice HENRY, Conseiller, Adjoint au Maire

HOHROD

Charles FRITSCH, Conseiller, Adjoint au Maire

LUTTENBACH

Francis KLEIN, Membre du Bureau, Maire  
Bernard REINHEIMER, Conseiller, Adjoint au Maire

METZERAL

Denise BUHL, Vice-présidente, Maire, Conseillère Régionale  
Robert GEORGE, Conseiller, Conseiller Municipal

MITTLACH

Bernard ZINGLE, Membre du Bureau, Maire  
Patrick DORDAIN, Conseiller, Adjoint au Maire

MUHLBACH-SUR-MUNSTER

Patrick ALTHUSSER, Membre du Bureau, Maire  
Mady REBERT, Conseillère, Adjoint au Maire

MUNSTER

Pierre DISCHINGER, Vice-président, Maire  
Monique MARTIN, Conseillère, Adjoint au Maire  
Jean-François WOLLBRETT, Conseiller, Adjoint au Maire  
Edith HUSSER, Conseillère, Adjoint au Maire  
Albert ARLEN, Conseiller, Adjoint au Maire  
Antoinette STRAUMANN, Conseillère, Adjoint au Maire

SONDERNACH

Jean-Jacques OBERLIN, Membre du Bureau, Maire  
Romain BILL, Conseiller, Adjoint au Maire

SOULTZBACH-LES-BAINS

Jean-Louis FEUERSTEIN, Membre du Bureau, Maire  
Philippe HANTZ, Conseiller, Adjoint au Maire

SOULTZEREN

Christian CIOFI, Vice-président, Maire  
Morgane ERTLE, Conseillère, Conseillère Municipale

STOSSWIHR

Sonia SCHUSTER, Conseillère, Adjoint au Maire

WIHR-AU-VAL

Gabriel BURGARD, Membre du Bureau, Maire  
Geneviève TANNACHER, Conseillère, Adjoint au Maire

WASSERBOURG

Gilbert RUHLMANN, Membre du Bureau, Maire

**Absents excusés et non représentés :**

Hubert ZEYSSOLFF, Conseiller, Conseiller Municipal de MUNSTER

**Absents non excusés:**

./.

**Ont donné procuration :**

Bernard FLORENCE, Membre du Bureau, Maire de HOHROD, *procuration à Monsieur Charles FRITSCH, Adjoint au Maire de HOHROD,*  
Jean-François KABUCZ, Conseiller, Adjoint au Maire de WASSERBOURG, *procuration à Monsieur Gilbert RUHLMANN, Maire de WASSERBOURG.*

**Invité (sans droit de vote) :**

Michel KLINGER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de STOSSWIHR

1<sup>ère</sup> séance après le décès de Monsieur Louis SCHERMESSER le 27 décembre 2016, Vice-président de la CCVM en charge du centre nautique et du patrimoine intercommunal, une minute de silence est observée

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Madame Denise BUHL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance publique du 21 décembre 2016**
2. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
3. **Installation d'un nouveau conseiller communautaire pour la commune de MUHLBACH-SUR-MUNSTER**
4. **Finances**
  - 4.1. Ouverture des crédits budgétaires d'investissement
  - 4.2. Création de la commission locale d'évaluation des charges transférées et désignation des membres
  - 4.3. Convention avec l'Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster
  - 4.4. Tarifs pour les animations petites vacances – Février 2017
5. **Economie / Tourisme / Agriculture**
  - 5.1. Attribution de la délégation de service public pour l'exploitation de la Maison du Fromage
6. **Culture – Espace Culturel Saint-Grégoire**
  - 6.1. Détermination du taux d'assujettissement à la TVA pour l'année 2017 de l'espace culturel St Grégoire
  - 6.2. Convention de partenariat avec la Ville de Turckheim
7. **Environnement**
  - 7.1. Acquisition de bennes pour le centre de valorisation – autorisation de commander
8. **Divers**

### **Rajout de 1 point :**

- 5.2. **Tourisme** – Mise en œuvre de la taxe de séjour au niveau de l'aire de camping-car de la Ville de Munster

*Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l'ensemble des personnes présentes et plus particulièrement Madame Denise BUHL, Conseillère Régionale, Madame Monique MARTIN, Conseillère Départementale, Monsieur Pascal VINCENT, Comptable du Trésor, la presse et le personnel. Les membres du conseil donnent leur accord pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour.*

## **POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2016**

Le procès-verbal, expédié à tous les délégués, est commenté par le Président. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance publique du 24 novembre 2016 est adopté.

## POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 6 avril 2004, l'exécutif intercommunal a procédé aux achats suivants :

### PERIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 DECEMBRE 2016 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	GROLLEMUND LABOROUTES	Analyse amiante enrobés pour contrôle d'accessibilité au centre de valorisation	1507	810,00 €
	LAEMMEL PASCAL SERRURERIE	Aménagement clôture et portail zone stockage à Wihr au Val	1509	8 596,80 €
	STIHLE SAV	Remplacement pompe plancher soupape chaufferie de l'Espace Culturel St Grégoire	1615	655,74 €
L AMORTIS	DECATHLON	Acquisition balles et ballons pour le Bureau Animations Jeunes	1622	370,67 €
	WURTH France	Marche et contremarche pour accessibilité de l'Espace Culturel St Grégoire	1625	2 340,50 €
FOURNITURES	SA MANUTAN	Fourniture maillons noirs pour centre de valorisation et vitrine pour l'Espace Culturel St Grégoire	1510	472,86
	SNC BUREAU	Fourniture destructeur de papier pour RASED	1513	55,34
	SCHMIDT GARAGE SARL	Fourniture de carburant véhicules BAJ octobre à décembre	1522-1687	188,11 €
	SA ELECTIS	Fourniture ampoules pour ECSG	1550	68,42 €
	BRICONAUTES	Fourniture pour COSEC, Multi accueils, Service Déchets, Espace Culturel et 34 rte de Gunsbach	1551	410,61 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	Achat livres spectacle AKIKO à l'Espace Culturel St Grégoire	1552	90,84 €
	SCHINDELE	Fourniture vase d'expansion pour l'Espace Culturel St Grégoire	1601	178,04 €
	SUPER U	Frais d'alimentation fête des animateurs du Bureau Animations Jeunes	1623	41,13 €
	SUPER U	Frais d'alimentation du Bureau Animations Jeunes	1631	18,37 €
	SATD	Fourniture de filets de basket ball pour COSEC	1655	140,52 €
	GEHRINGER SAS	Peinture pour travaux accessibilité de l'Espace Culturel St Grégoire	1671	57,99 €
	SA ELECTIS	Fourniture onduleur pour l'Espace Culturel St Grégoire	1685	101,64 €
	LE GEANT DES BEAUX ARTS	Fourniture matériel animation KEVAN Ecole Sports et Arts 2016/2017	1688	80,88 €
	BRICONAUTES	Fourniture clés pour centre de valorisation	1692	4,50 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	Fourniture carburant pour véhicules de la CCVM novembre à décembre	1697	60,21 €
PRESTATION DE SERVICE ET INTELLECTUELLE	BIBOUILLE	Annonce magazine Bibouille novembre décembre pour l'Espace Culturel St Grégoire	1465	510,00 €
	CLUB DES ENTREPRENEURS	Frais de réception réunion Club des Entrepreneurs	1489	200,00 €
	CENTRE DE FORMATION & SECOUR.	Formation Evacuation du 17 novembre 2016	1517	342,00 €
	CPCV	Stage BAFA cession 2016	1523	1 230,00 €
	RACING CLUB STRASBOURG	Entrées stade soirée Nocturne Espace Jeunes novembre	1526	79,00 €
	JOURNAL DES SPECTACLES	Annonce spectacle novembre de l'Espace Culturel St Grégoire	1557	438,00 €
	KUNEGEL	Transport de scolaire pour spectacle à l'Espace Culturel St Grégoire	1558	600,00 €
	SCHROLL COLMAR SAS	Réparation conteneur papier PAV Breitenbach	1592	337,68 €
	CONTRÔLE TECH. ROGNACIAS	Contrôle technique du Mercedes	1602	62,00 €
	IMPRIMERIE LEFRANC	Impression Vitrophanies OCM	1603	90,00 €

CAVEAU ST HUBERT	Frais de réception Comité de Pilotage OCM	1606	163,30 €
CENTRE DE FORMATION & SECOUR.	Formation PSE2 Rémi PARMENTELAT	1617	330,00 €
ASSOCIATION AN ART	Location ânes camp Longues Oreilles du 20 au 22 juillet du BAJ	1624	420,00 €
SCHMIDT GARAGE SARL	Entretien et réparation véhicules du Bureau Animations Jeunes	1632	403,41 €
ARCHIMENE	Frais d'animation Elisabeth HUNCKER octobre à décembre Ecole Sports et Arts	1634	700,00 €
COLMAR AGGLOMERATION	Entrées base nautique sortie animations été de l'Espace Jeunes	1635	60,00 €
RAMONAGE DE L'EST	Ramonage de l'Espace Culturel St Grégoire	1657	133,00 €
JOURNAL OFFICIEL	Publication avis appel public marché accès centre de valorisation	1659	108,00 €
PUB SERVICES	Distribution bulletin et fiche rattrapage collecte déchets	1675	768,00 €
Commune de MUNSTER	Location salle des sports pour animations été du Bureau Animations Jeunes	1689	400,00 €
CPE ENERGIES	Livraison fioul au 34 route de Gunsbach	1696	1 464,73 €
VAL LOC	Location flexible de nettoyage de canalisation pour le Cosec	1701	12,31 €
MEYER ET PHILIPPE GARAGE	Réparation du Mercedes	1702	207,89 €
DNA	Annonce décès L. SCHERMESSER et AAPC accès centre de valorisation	1703	1 077,36 €
L'ALSACE	Annonce décès L. SCHERMESSER	1704	235,00 €
RAMONAGE DE L'EST	Ramonage Maison des Services 2ème semestre 2016	1716	118,96 €
IMPRIMERIE LEFRANC	Impression bulletin intercommunal et calendrier rattrapage collecte déchets	1717	2 073,56 €
KUNEGEL	17 et 18 décembre 2016 Navette du Schnepfenried	1734	296,12 €

*PERIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 DECEMBRE 2016 – Budget Centre Nautique Intercommunal*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
L AMORTIS	KSB SAS	Remplacement pompe submersible	463	3 151,92 €
	CEDEO	Acquisition sèche-cheveux et barre ajustable	464	5 149,21 €
FOURNITURES	LE RESEAU COCCI SAS	Produits d'entretien novembre et décembre	433-466	1 451,54 €
	RENAUD DISTRIBUTION	Fourniture décorations de Noël	434	178,31 €
	LABO CHEMOFORM France	Fourniture de produits de traitement novembre	457	653,46 €
	BRICONAUTES	Fourniture petit équipement	458	88,56 €
	PRO 5	Fourniture petit équipement lampe gants combi	459	233,12 €
	SARL INTERSPORT	Vêtements de travail	460	230,00 €
	FERTAL SARL	Produits d'entretien décembre	465	552,96 €
	DEMCO	Fourniture chevalets et porte affiches	467	90,36 €
	ZEP INDUSTRIES	Fourniture procolle Silpower	468	150,92 €
	WERNAIN FLEURS	Fourniture de plantes annuelles pour jardinières	469	101,70 €
TRIBUTION DE SERVICE ET MATERIEL	AZUR IMPRIMERIE	Insertion publicitaire calendrier Amicale des Sapeurs-Pompiers	436	336,00 €
	LEFRANC IMPRIMERIE	Impression 5000 dépliants	437	490,80 €
	FENNEC SERVICES	Désinsectisation contre blattes	438	168,00 €
	CENTRE ANALYSE ET RECHERCHES	Analyse de l'eau novembre	442	472,27 €
	AZUR FM	Publicité radiophonique balnéo	461	399,00 €
	KSB SAS	Remplacement pompe submersible KSB	463	3 151,92 €
	SAS CEDEO	Sèches cheveux barre ajustable	464	5 149,21 €

	STIHLE SAV	Remise en état centrales air	471	781,80 €
	SARL MICHEL	Réparation tondeuse	472	292,78 €
	LES CAVES DU CHALETS	Frais de réception fête de fin d'année	478	92,70 €

*PERIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 DECEMBRE 2016 – Budget Chaufferie Collective Bois*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITU RES	BRICONAUTES	Fourniture petit équipement	78	17,37 €
	ONF ENERGIE	Fourniture plaquettes bois	84	1 024,87 €
N INTELLECT	STIHLE SAV	Remplacement vis à cendre suite sinistre	79	1 334,78 €
	STIHLE SAV	Fourniture barreaux oscillants suite sinistre	80	1 317,00 €

*PERIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 DECEMBRE 2016 – Budget Assainissement*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITU RES	SCHMIDT GARAGE SARL	Fourniture carburant 207	147	134,58 €
N INTELLECT	SCHMIDT GARAGE SARL	Entretien véhicule 207	153	64,00 €

### **POINT 3 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE POUR LA COMMUNE DE MUHLBACH-SUR-MUNSTER**

*Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que Monsieur Dominique JARDY, conseiller communautaire représentant la commune de MUHLBACH-SUR-MUNSTER a donné sa démission de son mandat de conseiller communautaire en date du 27 décembre 2016.

Compte tenu de la réponse des services préfectoraux du 11 octobre 2016 sur la possibilité pour le Maire de la Commune de MUHLBACH-SUR-MUNSTER de siéger au sein du conseil communautaire et suite à cette démission, il est proposé que Monsieur Dominique JARDY soit remplacé par Monsieur Patrick ALTHUSSER au sein du conseil communautaire pour représenter la commune de MUHLBACH-SUR-MUNSTER.

*Le Président informe l'assemblée de la teneur du courrier écrit par Monsieur Dominique JARDY à l'occasion de sa démission. Celui-ci quitte le conseil communautaire avec un petit*

*pincement au cœur, il remercie l'assemblée pour la qualité des débats et les projets qui ont été menés à bien.*

*La parole est donnée à Monsieur Patrick ALTHUSSER, celui-ci se réjouit de siéger à nouveau au sein du conseil communautaire, d'autant que l'intercommunalité est amenée à prendre des compétences de plus en plus importantes au fil des ans. Il espère que l'équité et le bon sens prédomineront dans les débats à venir.*

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE et D'INSTALLER** Monsieur Patrick ALTHUSSER en qualité de conseiller communautaire et membre du Bureau.

## **POINT 4 - FINANCES**

### **4.1. Ouverture des crédits budgétaires d'investissement 2017 avant vote des budgets primitifs**

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette ouverture de crédits pourra ainsi permettre à la CCVM de faire face à une dépense d'investissement nécessaire et/ou imprévue. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le tableau ci-dessous présente les crédits d'investissement ouverts en 2016 sur les différents budgets hors dette et opérations d'ordre, et l'autorisation donnée pour 2017 à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2016.

	Crédits investissement ouverts en 2016	Autorisation crédits 2017 avant vote du budget : 25% crédits 2016
Budget Général	1 542 116,00 €	385 529 €
Budget Centre nautique	228 002,00 €	57 000 €
Budget Maison du Fromage	41 427 €	10 357 €
Budget Fromagerie	181 317 €	45 329 €
Budget Chaufferie	159 299 €	39 825 €
Budget Assainissement	949 216 €	237 304 €

Affectation des crédits :

### **Budget général 2017**

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		3 413 €	Fonction
article 2051	concessions et droits similaires	3 413 €	020

<b>Chapitre 204 – Subventions d'équipement</b>		<b>95 463 €</b>	
article 20421	Biens mobiliers, matériel et études (OCM)	15 000 €	90
article 20422	Bâtiments et installations (OCM)	15 000 €	90
	Bâtiments et installations (extension musée Schweitzer)	50 000 €	95
article 2041631	Subvention d'équipement au budget annexe (CNI)	10 000 €	413
article 2041632	Subvention d'équipement au budget annexe (CNI)	5 463 €	413
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>241 653 €</b>	
article 21318	Immeuble de rapport (Multi-accueils)	20 000 €	64
	Immeuble de rapport (MDS)	11 403 €	020
	Immeuble de rapport (ECSG)	10 000 €	314
	Immeuble de rapport (Salle de sports Muhlbach)	10 000 €	411
article 2135	Installations générales (ECSG)	10 000 €	314
	Installations générales (Multi-accueil)	10 000 €	64
article 2148	Construction sur sol d'autrui	5 000 €	951
article 21568	Autre matériel et outillage d'incendie (MDS)	5 000 €	020
article 2158	Autres installations (Déchets)	15 000 €	812
	Autres installations (Multi-accueil)	10 000 €	64
article 2181	Installations, agencement, divers (MDS)	15 000 €	020
article 2183	Matériel informatique (MDS)	5 000 €	020
	Matériel informatique (Multi accueil)	5 000 €	64
	Matériel informatique (ECSG)	5 000 €	314
article 2184	Mobilier (MDS)	5 000 €	020
	Mobilier (Multi-accueil)	10 000 €	64
article 2188	Autres immobilisations corporelles (MDS)	2 000 €	020
	Autres immobilisations corporelles (Déchets)	81 000 €	812
	Autres immobilisations corporelles (BAJ)	2 000 €	421
	Autres immobilisations corporelles (Multi-accueil)	5 000 €	64
	Autres immobilisation corporelles (Rased)	250 €	212
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>		<b>45 000 €</b>	
article 2313	Travaux en cours	45 000 €	314
<b>Total autorisation de crédits - Budget général</b>		<b>385 529 €</b>	

**Budget CNI :**

- Article 2051 : Concessions et droits similaires : 7 500 €
- Article 21318: Bâtiment (réfection toiture snack bar/habillage toboggan) : 34 500€
- Article 2135 : Installations générales : 5 000 €
- Article 2188 : Autres immobilisations corporelles : 10 000 €

**Budget Maison du Fromage :**

- Article 2051 : Concessions et droits similaires : 100 €
- Article 2132 : Immeuble de rapport : 5 000 €
- Article 2188 : Autres immobilisations : 5 257 €

**Budget Fromagerie de la Vallée :**

- Article 2132 – Immeuble de rapport : 20 000 €
- Article 2135 – Installations générales : 25 329 €

**Budget Chaufferie Collective Bois :**

- Article 2131 – Bâtiment : 10 000 €
- Article 2181 – Installations générales : 29 825 €

**Budget Assainissement collectif :**

- Article 2315 – Installations, matériels, outillage : 237 304 €  
(Rupture et remplacement de conduite imprévus)

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le paiement des dépenses d'investissement dans la limite maximale du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- **DE S'ENGAGER** à reprendre les crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la collectivité.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

**4.2. Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et désignation des membres**

*Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies C* ;

Vu l'arrêté préfectoral portant statuts de la communauté de communes Vallée de Munster, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE CREER** une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la Communauté de Communes Vallée de Munster et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 17 membres et présidée par Madame Denise BUHL, Vice-présidente en charge des finances.
- **DE DESIGNER** comme membres de ladite commission :
  - Le maire des 15 communes membres,
  - Le maire et l'adjoint aux finances pour la Ville de Munster.

#### **4.3. Convention avec l'Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster** *Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités qui allouent des subventions supérieures à 23.000 € à des associations de conclure des conventions d'objectifs. Une convention lie la CCVM et l'Ecole de Musique depuis 2006. Près de 250 enfants ainsi que des adultes fréquentent cette structure. La convention 2015-2016 est arrivée à échéance et il est donc proposé une nouvelle convention pour les périodes 2017-2018 et 2019.

Les objectifs suivants ont été formalisés, la CCVM souhaite de l'EMDV qu'elle :

- Favorise le développement des aptitudes musicales et artistiques des enfants et adultes de la vallée de Munster ;
- Garantisse un égal accès des enfants et adultes de la vallée de Munster à un enseignement musical et à un enseignement de danse ;
- Fournisse un soutien aux associations musicales des villages en incitant les élèves à prendre part aux manifestations et activités des harmonies, sociétés de musique et chorales des communes de la CCVM ;
- Développe des partenariats avec le bureau animations jeunes de la CCVM en proposant notamment des stages découverte à l'occasion des animations vacances ;
- Développe des partenariats avec les harmonies, sociétés de musique et chorales des communes de la CCVM pour créer des événements communs pour animer le territoire ;
- S'implique dans l'animation de l'Espace Culturel, en organisant deux concerts, animations par an minimum. Deux mises à disposition gratuites de l'Espace Culturel sont consenties à cette fin par la collectivité ;
- Organise une fois par an une rencontre de l'ensemble des sociétés, écoles et chorales pour évoquer les possibilités de soutien et de mutualisation ;
- Décline une tarification d'écolage favorisant les jeunes de moins de 18 ans de la Vallée de Munster et une tarification favorisant les adultes habitants le territoire.

Pour mener à bien ces objectifs, la CCVM alloue à l'école de musique une subvention annuelle de 48.000 € pour les années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Le versement de la subvention se fera comme suit un premier versement de 20.000 € avant le 15 mai 2017 pour l'année scolaire 2016-2017 et un deuxième versement de 28.000 € après le 15 mai et au plus tard le 30 juillet suite à un examen commun de la réalisation des objectifs et sur présentation des tarifs d'écolage de l'année 2017-2018.

Pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019, la même fréquence de versement est reproduite. La convention prend fin le 30.08.2019.

*Monsieur le Président précise que l'association est active dans l'animation locale, des passerelles sont en train de se faire, doucement mais sûrement, avec les harmonies du secteur. Ainsi l'harmonie Hartmann est actuellement hébergée dans les locaux de l'EMDV et les partenariats se développent.*

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat régissant les relations entre la CCVM et l'EMDV joint en annexe.
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-présidente en charge du dossier à signer la convention de partenariat et à procéder au versement des sommes conformément à l'échéancier contenu dans la convention.

#### **4.4. Jeunesse : tarifs des Animations Petites Vacances février 2017**

*Point présenté par Pierre DISCHINGER, Vice-président*

Comme chaque année, il y a lieu de fixer par délibération les tarifs des animations proposées par le service Jeunesse et l'Espace Jeunes dans le cadre des Animations Petites Vacances de février 2017.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE FIXER** les tarifs suivants :

ANIMATIONS JEUNES	TM*	Tarifs 2016		Tarifs 2017	
		T1*	T2*	T1	T2
Snow-board (sans location)	TA	40 €	48 €	45 €	54 €
	TB	48 €	57 €	54 €	64 €
Snow-board (avec location)	TA	48 €	57 €	60 €	72 €
	TB	57 €	67 €	72 €	86 €
Ski de fond (sans location)	TA	35 €	42 €	35 €	42 €
	TB	42 €	50 €	42 €	50 €
Ski de fond (avec location)	TA	42 €	50 €	42 €	50 €
	TB	50 €	60 €	50 €	60 €
Biathlon (sans location)	TA	15 €	18 €	18 €	21 €
	TB	20 €	24 €	21 €	25 €

Biathlon (avec location)	TA	20 €	24 €	24 €	28 €
	TB	25 €	30 €	28 €	33 €
Camp trappeurs (nuit au refuge)	TA	45 €	55 €	48 €	57 €
	TB	55 €	66 €	57 €	68 €
Tennis de table		15 €	18 €	17 €	20 €
Sortie luge		9 €	11 €	7 €	8 €
Masques de carnaval		18 €	22 €	20 €	24 €
Escalade		16 €	19 €	16 €	19 €
Sportivallée 1 personne		6 €	7 €	7 €	8 €
Sportivallée 1 personne Munstercard		6 €		7 €	
Parcours ludique sur 3 jours (< ou = 2h/j)		14€	17€	14€	17€
Journaliste de la semaine				20€	24€
Jeux d'éveil sur 2 jours (< ou = 2h/j)				8€	9€
Doublage d'un film muet				20€	24€
Le monde d'Harry Potter				25€	30€

\*TM : tarification modulée sur le quotient familial (TA : QF ≤ 1200 / TB : QF > 1200)

\*T1 : tarif CCVM / \*T2 : tarif hors CCVM

PROGRAMME ADOS	TARIFS 2017		
	TM*	T1*	T2*
Camp ski alpin 2 nuitées en refuge Schantzwasen (sans location)	TA	90 €	108 €
	TB	108 €	129 €
Camp ski alpin 2 nuitées en refuge Schantzwasen (avec location)	TA	98 €	117 €
	TB	117 €	140 €
Rencontre BPDJ	TA	12 €	14 €
	TB	14 €	16 €
Confection costumes de carnaval	TA	17 €	20 €
	TB	20 €	24 €
Sortie 1 jour ski alpin (sans location)	TA	16 €	19 €
	TB	19 €	22 €
Sortie 1 jour ski alpin (avec location)	TA	22 €	26 €
	TB	26 €	31 €
Cuisine carnaval et spectacle comique	TA	5 €	6 €
	TB	6 €	7 €
Vente de pâtisserie et de boisson lors de la soirée jeux de société en famille		1 €	

## **POINT 5 - ECONOMIE / TOURISME / AGRICULTURE**

### **5.1. Maison du Fromage : approbation du choix de l'entreprise retenue et du projet de contrat pour la délégation de service public**

*Point présenté par Christian CIOFI, Vice-président*

Par délibération du 17 février 2016, au vu du rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, le Conseil communautaire a autorisé, conformément à l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le lancement de la procédure de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de la Maison du Fromage – Vallée de Munster (MDF) et a décidé que cette délégation se ferait au moyen d'un contrat d'affermage.

Suite à cette décision, la procédure a été organisée suivant les textes en vigueur.

Dans un premier temps, un avis de concession a été publié sur les supports réglementaires pour lancer l'appel à candidatures et inviter les candidats à déposer un dossier avec la date limite de remise fixée au lundi 13 juin 2016 à 12h.

Puis la Commission de délégation de service public (CDSP) a été réunie :

- Le 13 juin 2016 à 13h : pour ouvrir le pli du seul candidat, à savoir la SAS « La Maison du Fromage de la Vallée de Munster », vérifier la conformité de la candidature au regard des critères fixés dans le dossier d'appel à candidatures et des documents à fournir et décider de retenir cet unique candidat pour la « phase offre » ;
- Le 12 septembre 2016 à 13h : pour ouvrir l'offre du soumissionnaire et vérifier les documents énoncés dans le cahier des charges ;
- Le 26 septembre 2016 à 18h : pour demander au soumissionnaire, sur la base du rapport d'analyse de l'offre, de fournir des précisions à son offre ;
- Le 19 octobre 2016 à 17h30 : pour décider, sur la base du rapport d'analyse de l'offre précisée, d'autoriser le Président à négocier avec le soumissionnaire et proposer les 6 points de négociation suivants :
  - ✓ Nécessité d'établir des éléments de contrôle et d'information sur la délégation ;
  - ✓ Vérification des types d'investissement envisagés par le soumissionnaire et ceux qu'il attend de la collectivité ;
  - ✓ Précisions sur l'organigramme du personnel ;
  - ✓ Obtention du compte d'exploitation prévisionnel détaillé (qui sera annexé à la convention) ;
  - ✓ Établissement d'un juste niveau de redevance globale ;
  - ✓ Nécessité d'encadrer préventivement le risque de non-respect de clauses du contrat.

La phase de négociation a eu lieu du 24 octobre 2016 au 14 décembre 2016.

Elle a permis d'aborder principalement :

- La qualité du service et la qualité technique : ajustements relatifs aux contenus de missions et services, précisions sur le recours à la sous-traitance (aménagement paysager) ;
- L'intérêt économique : précisions sur la mise à disposition et l'acquisition de biens, sur la redevance globale (part fixe et part variable) ;
- La transparence et l'exécution du service : accord sur les éléments d'information à fournir et la nécessité du contrôle de l'exécution du service.

À l'issue de cette phase de négociation, cette unique offre a été sensiblement améliorée. Au regard des critères mentionnés dans le cahier des charges, l'offre précisée du soumissionnaire apparaît en adéquation avec les caractéristiques essentielles de la délégation et économiquement cohérente. Le soumissionnaire présente des atouts majeurs en matière de maîtrise des domaines de la restauration et de la vente / valorisation des produits fromagers. Il devra toutefois rapidement s'approprier la dimension culturelle et touristique du centre d'interprétation pour une promotion très large au-delà du rayonnement régional et s'investir activement dans la professionnalisation de l'accueil touristique.

Le projet de contrat rédigé à l'issue de cette phase de négociation comprend 31 articles répartis en 6 titres. La durée de la délégation retenue porte sur 8 ans. La redevance qui sera versée à la CCVM comporte une part fixe de 49.200 €ht annuelle (avec un paiement mensuel par douzième) et une part variable indexée sur le chiffre d'affaire à partir de 1.200.000 €ht (paiement annuel).

Conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et L.1411-7 du CGCT, les documents suivants ont été transmis à l'ensemble des membres du Conseil communautaire avec la convocation du 9 janvier 2017, soit quinze jours francs avant la date de ce présent Conseil :

- La note de M. le Président de la CCVM datée du 6 janvier 2017 présentant les motifs du choix de l'entreprise retenue et l'économie générale de la convention et saisissant l'assemblée délibérante sur le choix de l'entreprise retenue, à savoir la SAS La Maison du Fromage de la Vallée de Munster,
- Le projet de contrat d'affermage et ses annexes,
- Le procès-verbal de la CDSP du 13 juin 2016 établissant la liste avec le candidat admis à présenter une offre,
- Le rapport d'analyse de l'offre et le procès-verbal de la CDSP du 26 septembre 2016 relatif à l'offre initialement reçue du soumissionnaire,
- Le rapport d'analyse de l'offre précisée et le procès-verbal de la CDSP du 19 octobre 2016 relatif à l'offre complétée après demande de précisions.

En outre, le délai de deux mois après la saisine de la CDSP stipulé à l'article L.1411-7 du CGCT a bien été respecté.

Ces explications apportées et suivant l'article L.1411-7 du CGCT,

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

#### DECIDE :

- **D'APPROUVER** le choix du Président et de retenir la SAS La Maison du Fromage de la Vallée de Munster comme délégataire du service public pour l'exploitation de la Maison du Fromage – Vallée de Munster.
- **D'APPROUVER** le contrat d'affermage et ses annexes tels que négociés avec la SAS La Maison du Fromage de la Vallée de Munster.
- **D'APPROUVER** les tarifs d'entrée au centre d'interprétation de la Maison du Fromage – Vallée de Munster annexés au contrat d'affermage.
- **D'AUTORISER** la cession des biens qui étaient proposés à la vente dans le cadre du cahier des charges de la procédure et dont le prix dans leur ensemble, après négociation, a été fixé à 18.370 €ht.
- **D'AUTORISER** le Président à organiser la cession et/ou la réaffectation des biens que le délégataire ne souhaite pas conserver dans le cadre de l'exploitation future.
- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat d'affermage et effectuer tous actes et formalités nécessaires à la prise d'effet et à l'exécution du contrat d'affermage.

## **5.2. Mise en œuvre de la taxe de séjour au niveau de l'aire de camping-car de la Ville de Munster**

*Point présenté par Pierre GSELL, Vice-président*

La Ville de Munster gère l'aire de camping-car en régie directe via une borne qui encaisse les paiements et qui gère l'accès. La ville a pris contact avec le gestionnaire de la borne pour intégrer la gestion de la taxe de séjour au réel, or celui-ci n'est pas en mesure de proposer une solution technique qui puisse permettre aux usagers de renseigner le nombre d'occupants par véhicule et d'ajuster en conséquence le tarif de l'emplacement. Par ailleurs, l'aire de camping-car fonctionne sans présence physique, il est donc difficile de vérifier la véracité des informations qui seraient renseignées directement par l'utilisateur. Aussi, dans l'attente qu'une solution technique adéquate soit trouvée, il est proposé qu'à titre provisoire, le tarif appliqué par la Ville de Munster comprend forfaitairement 2 occupants majeurs par véhicule, soit 1,20 € par nuitée de séjour.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** des dispositions transitoires et provisoires d'encaissement de la taxe de séjour pour l'aire de camping-car de Munster.

## **POINT 6 – CULTURE : ESPACE CULTUREL SAINT-GREGOIRE**

### **6.1. Détermination du taux d'assujettissement à la TVA pour l'année 2016 de l'Espace Culturel Saint-Grégoire**

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

Par délibération du 15 juin 2016, la Communauté de Communes a décidé d'assujettir à la TVA les activités de location de salles de l'Espace Culturel St-Grégoire et la redevance "cinéma" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes doit préciser le coefficient d'assujettissement des dépenses relevant de l'Espace Culturel St-Grégoire pour l'année 2016 avant le 25 avril 2017. La régularisation de TVA déductible n'étant à faire que si l'évolution du coefficient d'une année sur l'autre excède 5 points.

Pour l'année 2015, le coefficient d'assujettissement était de 29%. Compte tenu des recettes réalisées pour l'année 2016, le coefficient d'assujettissement 2016 est de 30%.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE PRECISER** que pour l'année 2016, le coefficient d'assujettissement des dépenses relevant de l'Espace Culturel St-Grégoire est de 30%.

## **6.2. Convention de partenariat avec la Ville de TURCKHEIM pour le spectacle « Ecoute ta mère et Mange ton short »**

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

Un partenariat a été mis en place avec la Ville de TURCKHEIM pour la tenue d'un spectacle le 29 janvier 2017 à l'Espace Rive Droite. Il s'agit d'un spectacle commun porté par les deux collectivités. Chaque collectivité vend les billets et participe aux frais du spectacle à hauteur de la billetterie vendue.

Ainsi, si la CCVM vend 25% des billets, elle supportera 25% des dépenses, déduction faite de l'aide à la diffusion versée à la diffusion par l'Agence Culturelle d'Alsace. La ville de Turckheim établira un titre de recettes à l'encontre de la CCVM accompagné des différents justificatifs.

Une convention régissant les relations entre les deux parties est proposée

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-présidente en charge du dossier à signer la convention à intervenir avec la Ville de TURCKHEIM pour le spectacle du 29 janvier 2017 et à réaliser toutes formalités utiles.

## **POINT 7 – ENVIRONNEMENT**

### **7.1. Commande de bennes pour le centre de valorisation**

*Point présenté par Daniel FURTH, Vice-président*

La commission Déchets a travaillé sur l'opportunité d'acquérir les bennes à déchets au lieu de les louer comme actuellement auprès de prestataires. Au regard du prix d'acquisition, de la maintenance et de la durée de vie de ces équipements, l'achat de ces bennes pourrait permettre de réaliser des économies. Une consultation est actuellement en cours en vue de trouver le fournisseur en mesure de nous proposer le meilleur produit avec un rapport qualité / prix satisfaisant. La commande porterait sur une quinzaine de bennes.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à attribuer le marché de fournitures de bennes pour le centre de valorisation à hauteur de 75 000 €HT.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son Vice-président en charge du dossier à attribuer le marché de fourniture des bennes pour le centre de valorisation à hauteur de 75 000 €HT.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la collectivité en 2017.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son Vice-président en charge du dossier à réaliser toutes formalités utiles.

## **POINT 8 – DIVERS**

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 22 février 2017, salle Albert Schweitzer de la Maison des Services.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 15.

